

## **La voie de l'économie du partage est-elle déjà bloquée ? #uberpop**

Mercredi 23 septembre 2015

Les entrepreneurs de CroissancePlus regrettent la décision prise par le Conseil constitutionnel qui confirme l'interdiction du service UberPop. Faire prévaloir la rente sur l'entrepreneuriat est contre-productif face à l'essor de l'économie du partage. **Ces nouveaux services méritent un cadre juridique clair, qui assure la sécurité des utilisateurs** – ici, les voyageurs – **et la protection sociale des opérateurs** – ici, les conducteurs. Mais les interdire, c'est refuser l'avenir.

L'économie de demain se joue aujourd'hui. **La création de nouveaux business collaboratifs permet à la France de prendre le virage d'une nouvelle croissance qu'il ne faut pas manquer.** Il n'y a pas qu'Uber : la France compte de nombreuses start-ups innovantes, comme par exemple, Blablacar, membre de CroissancePlus.

Du point de vue de l'emploi, de plus en plus de chômeurs et de salariés s'orientent vers l'entrepreneuriat. Cette évolution du travail est inéluctable. Tout le monde est en quête de « vivre mieux », avec moins de contraintes. Aidons-les dans leurs projets et soyons fiers des start-up qui utilisent la révolution numérique pour améliorer la qualité de service des citoyens.

*« Il faut adapter les règles du jeu entre les acteurs économiques actuels et ces nouvelles entreprises sans avoir peur de la concurrence, ni du progrès »* analyse Stanislas de Bentzmann, président de CroissancePlus.

Il est donc indispensable de réformer :

### **// Adapter le droit du travail à l'évolution du salariat**

Ces nouveaux modèles de travail doivent être réglementés sans être bridés, en assurant une sécurité pour toutes les parties-prenantes.

Cette révolution ouvre une réflexion sur l'employabilité de nos salariés. Les outsiders peuvent enfin trouver une fenêtre de tir pour se faire une place sur le marché du travail. Quand la France compte plus de 3 millions de chômeurs, soutenons les personnes qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale et créent leur propre emploi.

### **// Définir un cadre juridique adapté**

Les cadres juridiques ne sont jamais figés. Il est donc souhaitable de les adapter pour que la concurrence, qui est évidemment plus forte, soit équitable. Ce cadre est également indispensable pour sécuriser les utilisateurs et assurer une protection sociale aux entrepreneurs.

Ces deux axes comptent parmi les premiers de la consultation que CroissancePlus a lancé la semaine dernière, en s'ouvrant à tous les entrepreneurs et toutes les associations.

En route pour ouvrir la voie à une France d'entrepreneurs !

Contact Médias CroissancePlus

Emmanuelle SKOWRON

Tel : 01.56.88.56.21

Mob : 06.60.26.90.29

<http://www.croissanceplus.com>



**CroissancePlus** : Premier réseau français des entrepreneurs de croissance créé en 1997, CroissancePlus se veut force de propositions et d'influence auprès des pouvoirs publics et leaders d'opinion pour favoriser la croissance des entreprises et la création d'emplois en France.